

Distr.  
GENERALE

S/AC.26/1992/14 \*/  
4 janvier 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION  
D'INDEMNISATION DES NATIONS UNIES  
Huitième session  
Genève, 14-18 décembre 1992

Constitution d'un Comité des questions administratives  
de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Décision prise par le Conseil d'administration de  
la Commission d'indemnisation des Nations Unies  
à sa 31ème séance, le 18 décembre 1992, à Genève

Le Conseil d'administration décide de créer un Comité du Conseil d'administration dénommé le Comité des questions administratives de la Commission d'indemnisation des Nations Unies ("CQA"). Le CQA sera composé des représentants à Genève (ou des personnes désignées par eux) des Etats membres intéressés du Conseil d'administration. Il sera présidé par le Président du Conseil d'administration ou la personne désignée par lui. Il se réunira de façon informelle chaque fois que le Président ou le Secrétaire exécutif le jugeront bon. Il examinera les principales questions administratives et budgétaires, y compris le budget administratif annuel, qui lui seront soumises par le Secrétaire exécutif et indiquera la voie à suivre à leur sujet. Le Conseil d'administration reste maître de toutes les décisions concernant le paiement des indemnités réclamées.

---

\*/ Nouveau tirage pour raisons techniques.